

Fiche de poste
Chargé de mission *Architecture et Travaux*
au sein du service *Développement durable*

Statut

Poste à plein temps ou à temps partiel (minimum 80 %), **vacant à compter du 1^{er} janvier 2020.**

Ouvert uniquement aux fonctionnaires et CDI de catégorie A ou A+ de la fonction publique d'Etat ou territoriale, par voie de détachement ou de mutation.

Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km². Il est réparti sur 118 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 109 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont valu successivement à ce territoire un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants, et tout récemment en Réserve internationale de ciel étoilé, devenant ainsi la plus grande d'Europe.

L'établissement public du Parc national des Cévennes a élaboré avec ses partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui définit un projet de territoire à 15 ans pour faire vivre ce quadruple classement.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services : Connaissance et veille du territoire / Développement durable / Accueil et sensibilisation. Il compte 75,5 postes (en équivalent temps plein) au 31 décembre 2018.

Il est présent à Florac-Trois-Rivières avec son siège et sur 5 massifs : Aigoual, Causses-Gorges, Mont-Lozère, Piémont cévenol et Vallées cévenoles.

Le poste de **chargé de mission *Architecture et Travaux*** est à pourvoir au sein du pôle *Architecture-Urbanisme-Paysage* du service *Développement durable*. Il est placé sous l'autorité hiérarchique du responsable du pôle, en lien avec le responsable du service.

Le poste est basé au siège de l'établissement, à **Florac-Trois-Rivières (48) mais ses missions portent sur l'ensemble du territoire du Parc national, et plus particulièrement sur le cœur.**

Le service ***Développement durable*** est chargé notamment de :

- la politique en matière d'eau,
- la politique en matière de chasse, de pêche et de cueillette,
- la politique agri-environnementale, notamment l'agropastoralisme (Pôle Agri-environnement),
- la politique forestière du parc (Pôle Forêt),
- la politique architecturale du parc (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- la politique en matière d'urbanisme et d'aménagement (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- la politique de préservation des paysages (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),

- les travaux relatifs au patrimoine immobilier du parc (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- l’instruction et le suivi des demandes d’autorisation dans tous ces domaines.

Le **pôle Architecture-Urbanisme-Paysage** est chargé de :

- la définition et la mise en œuvre de la politique architecturale en cœur de parc,
- la mise en œuvre d'actions en faveur des paysages (connaissance, sensibilisation, études et accompagnement technique),
- l'accompagnement des collectivités en matière d'urbanisme. Il gère également les travaux relatifs au patrimoine immobilier du parc.

Il rassemble, au-delà du chargé de mission *Architecture et Travaux*, un chargé de mission *Urbanisme et Paysage* (responsable du pôle), un technicien *Bâti* et un technicien *Travaux publics*.

Missions liées au poste

1. Accompagnement technique et instruction des travaux en cœur du Parc national

- analyse des projets, suivi technique et administratif avec les habitants, les services concernés de l'établissement et les services de l'Etat,
- rédaction des arrêtés et avis conformes à la signature de la directrice de l'établissement,
- surveillance des délais, rédaction des synthèses des avis des services pour les référents du conseil scientifique du Parc,
- suivi des travaux et éventuellement des démarches de police administrative.

Cette mission est réalisée principalement pour les demandes de permis de construire. Néanmoins, la personne sera amenée à appuyer ses collègues techniciens du pôle (prise en charge de certains dossiers, conseils, appui technique, visites de terrain communes...).

Deux domaines complémentaires mais différents sont concernés :

- l'architecture et le bâti : relevant en grande partie de l'administration du droit des sols (ADS) des codes de l'urbanisme et de la construction et de l'environnement,
- les infrastructures (travaux publics) : routes et chemins, adductions d'eau potable, réseaux secs de téléphonies et d'électricité...

2. Expertise technique et méthodologique pour les travaux internes et l'évolution de l'architecture dans le Parc national

L'établissement souhaite mettre en œuvre une réflexion sur l'évolution du bâti, dans le cadre de l'architecture contemporaine et la transition énergétique. En outre, il doit organiser la rénovation de certains bâtiments dont il est propriétaire.

- participation et préparation des travaux du groupe de travail dédié,
- aide technique à la chargée de mission *Transition énergétique* sur la question des bâtiments,
- travail de réseau sur les projets innovants, les réflexions et techniques (UDAP, ENSAM, artisans...),
- suivi des grands programmes de travaux de l'établissement, expertise et production de documents sur les chantiers internes d'envergure.

3. Assistance technique et financière aux porteurs de projet et aux collectivités

L'établissement appuie et conseille les porteurs de projets en matière de mise en valeur de patrimoine vernaculaire, de rénovation de bâti ancien et de mise en œuvre de projets innovants ou exemplaires.

- conseil et appui aux porteurs de projet,
- instruction des demandes, calcul des aides et rédaction des documents nécessaires,
- préparation des décisions des instances de l'établissement, en lien avec le responsable du pôle,
- conseil aux collectivités et associations en matière d'urbanisme, d'architecture, de constructions, d'animations de filière...

Pour mener à bien ses missions :

- il/elle participe aux réunions du pôle et en tant que de besoin, à celles du service et des massifs animées par les délégués territoriaux (1 à 2 tous les mois par massif),
- il/elle travaille en étroite collaboration avec les agents des massifs et veille à la bonne circulation des informations,
- il/elle veille à assurer un contact régulier avec les habitants et les partenaires sur ses projets.

Il/elle participe activement à la vie de l'établissement et à la qualification de ses démarches, de ses projets.

Il/elle peut être amené(e) à participer à :

- des programmes d'acquisition de données,
- des animations pédagogiques,
- des actions menées par le parc dans d'autres domaines que l'aménagement et les travaux,
- aider à recruter un stagiaire ou un collègue.

Poste avec une **composante forte de terrain, d'autonomie, de capacité décisionnelle, de conception spatiale et technique, de suivi de chantier.**

Pour toutes ces activités, il/elle peut être amené(e) à encadrer des stagiaires.

Les missions pourront être amenées à évoluer en fonction de l'organisation du service et de l'établissement.

Compétences

- Connaissance du droit de l'urbanisme et de l'administration du droit des sols,
- Bonnes connaissances de l'architecture traditionnelle rurale et de la construction en général,
- Expérience concrète de chantiers et de gestion d'équipes de travaux,
- Capacité à gérer, suivre et coordonner des projets complexes,
- Maîtrise du dessin, de la conception architecturale,
- Bonnes connaissances du monde rural
- Goût du contact et aisance relationnelle, capacité de communication, de négociation et d'animation,
- Bonnes capacités rédactionnelles,
- Aptitude au travail en équipe,
- Sens de l'organisation, esprit d'initiative et créativité,
- Compétences indispensables en saisie et en utilisation de données SIG,
- Maîtrise des logiciels informatiques courants de bureautique.

Statut, diplômes, expérience et niveau de formation

- Architecte DPLG ou équivalent, avec ou sans la licence d'exercice,
- Expérience professionnelle confirmée
- Permis de conduire B.

Modalités administratives

Les candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae, des exemples de réalisation ainsi qu'un arrêté de situation administrative, **pour le jeudi 21 mars 2019 au plus tard.**

- **par courriel avec accusé de réception à : carine.thomas@cevennes-parcnational.fr**
- ou, le cas échéant, par courrier à l'attention de Mme la Directrice,
Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

La direction convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner **le mardi 2 avril 2019**. Pour ces auditions, la direction sera accompagnée des personnes mentionnées ci-dessous et de la secrétaire générale.

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courriel des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire s'adresser à :

M. Eric DESSOLIERS, responsable du pôle *Architecture, urbanisme et paysage*
04.66.49.53.63
eric.dessoliers@cevennes-parcnational.fr

ou M. Danny LAYBOURNE, chef du service *Développement durable*
04.66.49.53.69
danny.laybourne@cevennes-parcnational.fr